



Tubize, le 19/02/2013

**A l'attention du Collège Communal de Tubize**

Objets :

- 1) Imperméabilisation du sol.
- 2) Dignes de protection individuelles.

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les échevins,

Nous nous permettons de vous écrire concernant deux points qui nous tracassent, et vous poser quelques questions à savoir :

**1) Imperméabilisation du sol**

Nous nous inquiétons lorsque nous voyons que l'on imperméabilise de plus en plus dans notre commune, ce qui favorise les inondations.

En effet, nous avons constaté, dans le zoning de Fabelta entre les 2 lignes de chemin de fer, le ferraillement préparatoire à l'établissement d'une grande dalle en béton autour des bâtiments de la société de Transports Van Miegem. (voir photos 3 et 4 en annexe).

Egalement un tout nouveau bâtiment dans l'entreprise De Schuyffeeler.

Questions :

Un permis d'urbanisme a-t-il été délivré pour la dalle et le nouveau bâtiment implanté sur le zoning ?

Si la réponse est négative, quelle sont les intentions du Collège ?

Ne devriez vous pas exiger une compensation telle qu'un bassin d'orage ou autre procédé équivalent ?

Avez-vous l'intention de réactualiser la zone d'aléas inondation en tenant compte des inondations de novembre 2010 ?

Quelles est la réglementation en vigueur pour accorder un permis d'urbanisme et en particulier en zone d'aléas inondations ?

Quel sera à l'avenir la ligne de conduite du collège dans la délivrance des permis en zone d'aléas inondations ?

**2) Dignes de protection individuelles**

Nous constatons également que des pratiques de protection individuelle (dignes) deviennent à Tubize de plus en plus courantes. (voir photos 1-2 et 4)

Quelles sont les obligations règlementaires à respecter en la matière ?

Toutes les protections individuelles (dignes) actuellement érigées sur l'entité de Tubize, sont-elles règlementaires et autorisées ?

Il est évident que ces protections individuelles (dignes en terre et en béton) vont à l'encontre de l'intérêt général. (l'eau qui n'ira pas chez les uns ira chez les autres)

Dans ce cadre, nous souhaiterions connaître pour l'avenir les intentions du Collège Communal

En espérant votre aide et des réponses de votre part, nous vous prions d'agréer Mesdames et Messieurs, l'expression de notre haute considération.

Pour l'association,  
Co-Présidents



Guy Jadin



Christian De Brabanter